

ADJUDICATION PUBLIQUE IMMOBILIERE

« Brasserie-Restaurant Theaterstuff »
49, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Le MARDI 27 octobre 2026 à 15.00 heures

Il sera procédé par le ministère de Maître **Cosita DELVAUX**, notaire de résidence à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière (article 71 de la loi du 2 janvier 1889), à l'adjudication publique suivante :

BIEN IMMOBILIER A VENDRE

Une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances, sise à L-1511 Luxembourg, 234, Avenue de la Faïencerie, inscrite au cadastre comme suit :

Ville de Luxembourg, Section RA de Rollingergrund

Numéro 863/2035, lieu-dit « Avenue de la Faïencerie », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 77 centiares.

L'adjudication aura lieu à la requête du créancier premier inscrit.

CONTRE Monsieur **Top Bahadur THAPA** et son épouse Madame **Jamuna THAPA**, demeurant ensemble à L-1511 Luxembourg, 234, Avenue de la Faïencerie,

EN VERTU de l'acte d'ouverture de crédit, reçu par Maître Alex WEBER, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 juillet 2019, sous le numéro 1190 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juillet 2019, Relation : 1LAC/2019/22665 et inscrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 9 août 2019, volume 1405, numéro 182,

EN VERTU d'un commandement resté infructueux signifié par l'exploit de l'huissier de justice Max GLODÉ, Huissier de justice suppléant, en remplacement de l'Huissier de justice Geoffrey GALLÉ, demeurant tous deux à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, immatriculé près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, en date du 4 août 2026,

AUX CLAUSES ET CONDITIONS d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 23 septembre 2026, dont toute personne pourra prendre connaissance à l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Les frais de l'adjudication publique seront de DIX-SEPT POURCENTS (17%). Toute personne capable d'enchérir pourra, dans la **HUITAINE** après l'adjudication publique, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **sixième au moins du prix**, outre les **frais de DIX-NEUF POURCENTS (19%) du montant principal** de l'adjudication publique, en respectant les formalités prévues par le nouveau Code de procédure civile.

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais de l'adjudication.

Les participants aux enchères pour compte d'une personne morale devront se munir d'un extrait RCS récent et justifier de l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) économique(s) effectif(s).

Pour tous renseignements supplémentaires et les visites, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

Le notaire commis

Maître Cosita DELVAUX
36, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Tel. 45 41 49 - 1 / 621 75 96 24